

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

**LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys des Diplômes Universitaires de l'École d'Économie comme suit :

Diplôme Universitaire « Préparation aux Études d'Économie et de Gestion » (DUPEG)

Membres du jury :

Jean-Pierre PLA, Président du jury, PRCE
Eléonore MARBOT, Vice-président du jury, MCF

Bertrand LAPORTE, MCF
Marie-Neige CHOMONT-GOMES, Vacataire

Diplôme Universitaire « Magistère de Développement Économique » 1^{ère} année, 2^{ème} et 3^{ème} année

Membres du jury :

Samuel GUERINEAU, Président du jury, MCF
Claudio ARAUJO, Vice-président du jury, MCF

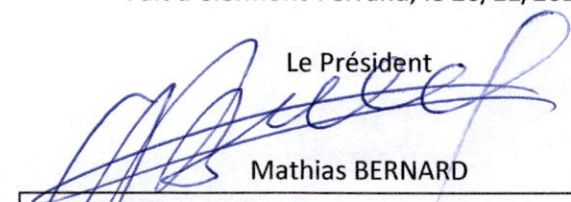
Florent BRESSON, MCF
Vianney DEQUIEDT, PU
Simone BERTOLI, PU

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26/11/2021

Le Président


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

30 NOV. 2021

- Publié le

30 NOV. 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.